

Organisation des matchs défis en tennis de table

Une liste des joueurs de toute la classe est établie avec un classement au hasard à l'origine.

Chaque joueur peut défier un joueur jusqu'à 3 places au dessus de lui.

Chaque joueur peut donc être défié par les trois joueurs de classement inférieur au sien et peut défier les trois joueurs classés devant lui. C'est le dernier classement publié qui fait foi pour la règle des défis.

Il n'est pas possible de refuser un défi sauf si le joueur est déjà engagé dans un autre défi.

Si le défié gagne la partie, lui et celui qui l'a défié gardent leurs positions

Si le défieur est vainqueur il prend la position du défié.

Chaque partie dure 5 minutes exactement.

C'est obligatoirement un arbitre qui décomptera le temps dans le match et sera garant du bon déroulement de la partie.

Le jeu doit être continu. Toute perte de temps entre les points fait l'objet d'un avertissement puis d'un point de pénalité toutes les 15 secondes.

Le décompte des points est celui d'une partie de tennis de table avec une manche unique.

En cas d'égalité au bout du temps réglementaire, les classements sont conservés.

Les parties se jouent le mardi soir sur les tables de la salle de sport. Il est donc possible d'enchaîner les matchs défis au cours de la même séance.

Le classement est mis à jour sur un fichier partagé

Un juge arbitre désigné sera chargé de l'enregistrement des résultats et des modifications de classement sur le fichier.

Après quelques journées de défis, les enseignants de la classe seront ajoutés en fin de liste. Il en serait de même pour les frères Lebrun s'ils venaient à s'inscrire.

Toute suggestion pour rendre agréable cette séance de sport est la bienvenue.

Les séances se déroulent le mardi du 18 h 20 à 19 h dans les locaux de la SEP et commenceront le mardi 23 septembre.

Elles seront encadrées par M. Hermet, professeur de sport.

Jean-Philippe Luce